

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

SECRÉTARIAT.

N^o 5115/11

ANNEXE

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur *L.S.*

Signature le *27-1-07*

Copié le *27-1-07*

Retour le *27-1-07*

Expédié le *27-1-07*

Exercice 19

Loi du Article

Allocation

Crédit au

Liquidation

Disponible

Chapitre

N^o

Prévision

Crédit au

Liquidation

Disponible

Bruxelles, le 27-1-1907

Incassées

Monsieur l'ambassadeur
de Hollande a porté à la
connaissance de la Commission
D. des musées royaux votre
intention de céder ~~à la~~
deux portraits qui sont en
votre possession et que vous
attribuez à ^{le d^e flamande} Van Dyck, pour
celle examinera volontiers
~~La reproduction photographique~~
~~de tant de fois et de la~~
~~œuvre.~~ Je serais plus que
en vue de leur acquisition
éventuelle pour la collection
de l'Etat. Le tableau en
question s'il vous convient
l'envoyer à la fin de

Monsieur Tiers-Geurts
Secrétaire de la Commission du
Musée de peinture et de sculpture

que ce monsieur veuille bien avoir
l'obligeance de faire envoyer au château
de Montreux d'Oldem à Querecken
près de Hamme-Mille, un délégué
pour examiner deux anciens tableaux
de l'école Flamande, provenant de
la collection de l'ancien professeur
Régis. Homme et femme.



Bruxelles 20 janvier 1909

Monsieur Florent-Gevaert
Secrétaire des Musées Royaux
de Peinture & de Sculpture
E/o
Monsieur le Secrétaire.

En sujet des 2 portraits,
dont j'ai eu l'honneur de vous
entretenir avant hier matin,
Son propriétaire me demande
que vous ayez l'obligeance
de le prévenir de votre visite
éventuelle car il lui arrive de
s'absenter.

Voici son adresse exacte:
M^{re} d'Wodehem de Guertechin
Guertechin
par Hamme-Mille

Le portrait d'homme ne représente
pas un professeur de l'Université
de Louvain, mais ces 2 portraits,

m'écrit le propriétaire, ont
appartenu à un Professeur de
l'Université de Louvain -
Joseph Henri Béga vers 1719
Médecin des Gouvernantes
Marie Elisabeth & Marie Anne
et plus tard de Maurice de Saxe.
Peut-être réussirez vous mieux
que moi, en demandant à
M^{re} d'Wodehem de vous envoyer
les 2 portraits "à vue"
Je vous prie agréer Monsieur, mes
salutations distinguées.

Hamme-Mille



10 février 1909.

Répondant à votre lettre du 27 janvier dernier, je pourrais en pas se rendre chez moi afin de voir et examiner en vue de leur acquisition les deux portraits en question: car les dits tableaux portraits mesurant environ 1m. 84 sur 1m. 05, il n'est pas possible de transporter ces deux pièces sans le bras, il faudrait donc les expédier en les assurant et les faire emballer par des gens expérimentés du métier, probablement à un prix encore et pour le cas où le musée ne s'en rendrait pas acquiescent, même si nouveau frais pour les avoir à nouveau tri. Dépenses bien contenues que je ne desir pas faire.

Si maintenant le musée voulait prendre à sa charge les dépenses et les responsabilités, me garantissant le cas échéant qu'ils me seraient de retour en bon état, je serais dans des poses

à les envoyer à Bruxelles. Mais il me
paraît que le plus simple pour n'avoir de
peine ni de responsabilité ni pour le musée
ni pour moi, ce serait comme je viens vous
le proposer de venir ici. En me permettant
quelques jours à l'avance, j'en serai sûr moi
à vous attendre. Il est des plus facile de se
rendre ici de Bruxelles. En partant le
matin vers 7 h. vous pouvez facilement
être à retour pour une heure.

Vous comprendez, j'en suis certain, ma
hésitation, car j'en vais à mes risques et
périls, sans responsabilité aucune de la
part du musée, / mais pour le temps
où ils seront déposés là) n'est pas
attrayante ni sidérante.

J'ai donc espéré que vous pourriez arranger
les choses de façon à venir ici. Le musée
ne m'ennuierait pas non plus de tableaux
de valeur dans ces conditions.

Donc si ce n'est d'arriver en dimanche à
Paris en a été. Je vous prie d'arriver

l'entente obligeance et l'amabilité de
me le faire savoir en me disant à qui
je devrais m'adresser, si vous ne pouvez
le faire vous-même.
Bonne nuit, veuillez agréer, Monsieur le
secrétaire, l'assurance de ma considération
distinguée

J. M. de Kerm & J. M. de Kerm

Monsieur Lierens. J'avais
bonheur d'être à votre lettre du 15 mars dernier par laquelle vous
demandez de faire connaître dans deux mois si j'étais encore
disposé à céder les deux portraits en question.
Depuis ma dernière lettre j'ai eu encore un amateur
Hollandais pour les tableaux j'ai fait traîner les choses
après et ne pas vendre avant que le musée de Bruxelles

D'UDEKEM DE GUERTECHIN

n'est pu voir les tableaux. car c'est certain
qu'il préfère les voir à Bruxelles qu'en
Hollande. Si donc ces Messieurs veulent
bien avoir l'obligeance de se dérouter
après de venir voir les tableaux ici, j'en suis

CHATEAU DE GUERTECHIN, PAR HAMME-MILLE

puissais le lui valant avoir la bonté de
m'excuser quelques jours à l'avance. après
de me réveiller ici et de ne pas faire un
voyage inutile. Mais comme l'ai dit j'
est des plus fous d'arriver ici sans par
Louvain et vicinal Louvain Namur. Mille
qui directeurs en train partant de Bruxelles
place St. Georges - par Vasson - Weert St. Georges
Namur. Mille. (guide chemin de fer n° 218 & 223)
ou encore par train Bruxelles - Termonden & Termonden
Vasson Weert St. Georges. Namur. Mille et vous pouvez
s'apercevoir que l'arrangement est bien ~~St. Georges~~

5115/11

Incunier

En réponse de votre lettre du
j'ai l'honneur de vous faire
savoir que les règlements des huissiers
sont formels quant à l'envoi
de notes. Je représenterai à la C. D.
de vos portraits et peut-être se décidera.
I. on à vous envoyer une délégation
qui examinera les tableaux en
question.

Recevez etc

Expédié le
13-2-04

115

Expedie le 25-5-09 D.L.

L.S. 5-09

Monsieur

J'ai fait connaître votre dernière
Communication à la C. D. Elle
estime que vous devriez lui renvoyer
vos tableaux aux fins d'examen.

Recevez et _____



Bruxelles le 4 Mars 1909

Cher Monsieur,

Mon Père me charge de vous
faire parvenir la note ci-jointe, en
vous demandant de bien vouloir y
donner suite.

Très respectueusement
Pierre Langen

à Monsieur Fierem-Gevaert

Expedie le
15-3-04

Monsieur,

15.3.04

Je n'ai pas pu vous prouver de l'ordre
et d'envoyer d'une délégation au
gouverneur. La P. D. a été vaincue par
votre proposition mais elle en a reculé
l'examen. Veuillez vous adresser au
directeur des affaires indiennes si vous
êtes encore disposés à céder les deux
postes. Recevez

le secrétaire

T. G.